



Mairie du XVI^e

27 janvier 2025

16.2025.001 Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-15 ;

Sur Proposition de Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVIème arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, Madame Chloé CHOURAQUI, est désignée en tant que secrétaire de la séance du conseil du 27 janvier 2025.



Mairie du XVI^e

27 janvier 2025

16.2025.002 Adoption du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2024

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 2 décembre 2024 est adopté.



Mairie du XVI^e

27 janvier 2025

16.2025.003

2025 DLH 44 Mise en conformité du règlement municipal du changement d'usage à la loi du 19 novembre 2024 et au PLU_b

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 20 janvier 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DLH 44 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'autoriser la modification du règlement municipal du changement d'usage des locaux d'habitation, ainsi que certaines de ses annexes ;

Vu le projet de délibération en date du 27 janvier 2025 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2025 DLH 44 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
27 janvier 2025

16.2025.004 2025 DAC 247 Subvention à la Fondation Le Musée Clémenceau et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (16e)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 21 janvier 2025 ;

Vu le projet de délibération n° 2025 DAC 247 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation Le Musée Clémenceau et la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs ;

Vu le projet de délibération en date du 27 janvier 2025 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargée des Affaires Culturelles et du Patrimoine ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2025 DAC 247 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
27 janvier 2025

16.2025.005 Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 24 janvier 2025

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu l'article L 2121-11 §2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'urgence ;

Sur proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du 16^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : Le Conseil d'arrondissement accepte, vu l'urgence d'examiner les délibérations suivantes :

162025005 Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 24 janvier 2025.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

2025 DDCT 39 Communication de la Maire de Paris - Acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour une Ville du quart d'heure.

2025 SG 4 avenants de clôture à 9 conventions d'objectifs avec la SOLIDEO et convention tripartite avec les exploitants des deux aréas parisiennes.

Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.

2025 DSOL 5 Signatures de convention. Participations au titre de l'année 2025 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination), au titre des CLIC.

2025 DSOL 8 Signature de 31 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions (5 032 121 euros).

2025 DSOL 17 Signature d'un bail civil pour la mise à disposition de locaux 16-18 avenue de la Porte de Saint-Cloud (16e), au profit du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP).

Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

2025 DEVE 12 Mise à disposition du site dénommé « la Grande Cascade » au bois de Boulogne (16e) pour la réalisation de manœuvres au profit de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris. Convention avec la Préfecture.

2025 DEVE 18 Mise à disposition d'une partie du Bois de Boulogne pour l'entraînement de la compagnie cynophile de la Préfecture de Police.

M. Gérard GACHET rapporteur.

2025 Du 38 Dénomination avenue Alexeï Navalny (16^e).

Mme Katherine de MEAUX rapporteure.

2025 DASCO 1 Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (99 875 euros), subventions d'équipement (2 328 345 euros) et subventions pour travaux (205 264 euros).

Mme Isabelle NIZARD rapporteure.

2025 DEVE 5 Jardin botanique de Paris - contrat de concession de droits d'auteur avec Célia Boutilier artiste photographe en vue d'une exposition au Jardin des Serres d'Auteuil (16^e).

Mme Bérengère GREE rapporteure.

2025 DVD 22 Stationnement de surface - dispositions diverses d'ajustement.

Mme Vanessa EDBERG rapporteure.

2025 DASCO 7 Dénomination des écoles Claude Lepage, René La Combe et Daniel Dreyfous-Ducas.

M. Francis SZPINER rapporteur.

Q162025018 Question Orale posée Jérémy REDLER, Maire du XVI^e arrondissement, par Julie BOILLLOT, élue du groupe Indépendants et progressistes, relative à la pose d'une stèle commémorative à Alexeï Navalny.

V162025019 relatif au devenir du Parc des Princes

V162025020 relatif au soutien à l'écrivain algérien Boualem Sansal

V162025021 relatif à la votation citoyenne sur l'aménagement de la Place du Trocadéro

V162025022 relatif à l'installation d'un Institut Médico-Educatif au sein de l'ancienne école Hamelin.

V162025023 relatif à l'installation d'un commerce de bouche dans le Parc Sainte-Périne à Paris (XVI^e).

V162025024 relatif à la transformation de la Place de Barcelone à Paris (XVI^e).

V162025025 relatif à l'amélioration de la sécurité routière.

V162025026 relatif aux problèmes de sous-effectif chroniques dans le service DPE du XVI^e arrondissement.

L'ordre du jour complémentaire adressé par la convocation du 24 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

75016 Paris
01 40 72 16 16



Mairie du XVI^e
27 janvier 2025

16.2025.007 2025 SG 4 avenants de clôture à 9 conventions d'objectifs avec la SOLIDEO et convention tripartite avec les exploitants des deux arénas parisiennes

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 janvier 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 SG 4 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de conclure d'une part avec la SOLIDEO et PARIS 2024 des avenants de clôture aux conventions d'objectifs relatives à l'Aréna de la Porte de la Chapelle (18^e), au stade Pierre de Coubertin (16^e), au centre sportif Bertrand Dauvin (18^e), au centre sportif Poissonniers (18^e), au centre sportif Max Rousié (17^e), au site d'entraînement Georges Vallerey (20^e), aux abords du Grand Palais (8^e), à l'Accor Aréna de Bercy (12^e), aux sites d'entraînement du Centre Jules Ladoumègue (19^e) et de la Plaine des jeux de Polygone (12^e), et d'autre part une convention entre la Ville de Paris et la société anonyme d'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy (SAE POPB) et la Société d'exploitation de la chapelle district (SECD) portant sur le financement et l'implémentation d'un service innovant pour les personnes malvoyantes ;

Vu le projet de délibération en date du 27 janvier 2025 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2025 SG 4 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
27 janvier 2025

16.2025.008 2025 DSOL 5 Signatures de convention. Participations au titre de l'année 2025 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination), au titre des CLIC

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 23 janvier 2025 ;

Vu le projet de délibération n° 2025 DSOL 15 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris la signature d'une convention annuelle d'objectifs et moyens entre l'ARS, la Ville de Paris et les M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination) et l'attribution d'une participation de fonctionnement aux 6 M2A-DAC au titre de l'année 2025 comprenant l'approbation de mesures de revalorisations salariales 2025 ;

Vu le projet de délibération en date du 27 janvier 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales de la Solidarité, des Seniors du Lien Intergénérationnel, du Droit des Femmes et des Cultes ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2025 DSOL 5 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
27 janvier 2025

16.2025.009 2025 DSOL 8 Signature de 31 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions (5 032 121 euros)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 23 janvier 2025 ;

Vu le projet de délibération n° 2025 DSOL 8 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer 31 conventions avec les associations gestionnaires des centres sociaux et propose la fixation de la participation financière de la Ville de Paris au fonctionnement de ces équipements à 5 032 116 euros au titre de l'année 2025 ;

Vu le projet de délibération en date du 27 janvier 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales de la Solidarité, des Seniors du Lien Intergénérationnel, du Droit des Femmes et des Cultes ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2025 DSOL 8 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
27 janvier 2025

16.2025.010 2025 DSOL 17 Signature d'un bail civil pour la mise à disposition de locaux 16-18 avenue de la Porte de Saint-Cloud (16e), au profit du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 23 janvier 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DSOL 17 par lequel Madame la Maire de Paris est autorisée par le Conseil de Paris à signer un bail civil d'une durée de 4 ans renouvelable par tacite reconduction dans la limite d'une durée totale de 12 ans, avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) et à fixer à 100 euros (CENT EUROS) le montant du loyer annuel hors charges dû à la Ville de Paris par ce dernier, pour la mise à disposition de locaux situés 16-18 avenue de la Porte de Saint-Cloud à Paris 16^{ème} ;

Vu le projet de délibération en date du 27 janvier 2025 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de s'abstenir ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales de la Solidarité, des Seniors du Lien Intergénérationnel, du Droit des Femmes et des Cultes ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, le Conseil d'arrondissement s'abstient sur le projet de délibération n°2025 DSOL 17 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
27 janvier 2025

16.2025.011 2025 DEVE 12 Mise à disposition du site dénommé « la Grande Cascade » au bois de Boulogne (16e) pour la réalisation de manœuvres au profit de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris. Convention avec la Préfecture

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 janvier 2025 ;

Vu le projet de délibération n° 2025 DEVE 12 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de signer avec le préfet de police une convention de mise à disposition précaire d'un site pour la réalisation de manœuvres au profit de la Brigade des sapeurs-pompiers, dans le bois de Boulogne (16^e) ;

Vu le projet de délibération en date du 27 janvier 2025 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2025 DEVE 12 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
27 janvier 2025

16.2025.012

2025 DEVE 18 Mise à disposition d'une partie du Bois de Boulogne pour l'entraînement de la compagnie cynophile de la Préfecture de Police

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 janvier 2025 ;

Vu le projet de délibération n° 2025 DEVE 18 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de signer avec le préfet de police une convention de mise à disposition précaire d'un site pour la réalisation d'exercices et d'entraînements au profit de la Compagnie cynophile, dans le bois de Boulogne (16^e) ;

Vu le projet de délibération en date du 27 janvier 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2025 DEVE 18 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
27 janvier 2025

16.2025.013 2025 DU 38 Dénomination avenue Alexeï Navalny (16^e)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 24 janvier 2025 ;

Vu le projet de délibération n° 2025 DU 38 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribuer la dénomination « avenue Alexeï Navalny » à Paris (16^e) ;

Vu le projet de délibération en date du 27 janvier 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2025 DU 38 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

27 janvier 2025

16.2025.014

2025 DASCO 1 Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (99 875 euros), subventions d'équipement (2 328 345 euros) et subventions pour travaux (205 264 euros)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 23 janvier 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DASCO 1 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation au Conseil de Paris l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (99 875 euros), de subventions d'équipements (2 328 345 euros), et de subventions pour 205 264 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Vu le projet de délibération en date du 27 janvier 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Isabelle NIZARD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires et des Quartiers Muette ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2025 DASCO 1 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
27 janvier 2025

16.2025.015 2025 DEVE 5 Jardin botanique de Paris - contrat de concession de droits d'auteur avec Célia Boutilier artiste photographe en vue d'une exposition au Jardin des Serres d'Auteuil (16^e)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 janvier 2025 ;

Vu le projet de délibération n° 2025 DEVE 5 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris la signature d'un contrat de concession de droits d'auteur en vue d'une exposition au jardin des Serres d'Auteuil (16^e arrondissement) ;

Vu le projet de délibération en date du 27 janvier 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargée des affaires Culturelles et du Patrimoine ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2025 DEVE 5 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
27 janvier 2025

16.2025.016 2025 DVD 22 Stationnement de surface - dispositions diverses d'ajustement

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 janvier 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DVD 22 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris, stationnement de surface - dispositions diverses d'ajustement ;

Vu le projet de délibération en date du 27 janvier 2025 par lequel Monsieur JérémY REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de s'abstenir ;

Sur le rapport présenté par Madame Vanessa EDBERG, Adjointe au Maire chargée de la Voirie de la Sécurité Routière et des Transports ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, le Conseil d'arrondissement émet un avis défavorable sur le au projet de délibération n° 2025 DVD 22 mentionné en visa.

Vote contre : 1

Abstentions : 31



Mairie du XVI^e
27 janvier 2025

16.2025.017 2025 DASCO 7 Dénomination des écoles Claude Lepou, René La Combe et Daniel Dreyfous-Ducas

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 janvier 2025 ;

Vu le projet de délibération n° 2025 DASCO 7 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribuer les dénominations de Claude Lepou à l'école élémentaire publique située au 130 rue de Longchamp, René La Combe à l'école maternelle publique située au 5 rue Gustave Zédé et de Daniel Dreyfous-Ducas à l'école élémentaire publique située au 15 rue des Bauches (16^e) ;

Vu le projet de délibération en date du 27 janvier 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Francis SZPINER, Sénateur de Paris, Conseiller de Paris ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2025 DASCO 7 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

27 janvier 2025

16.2025.019

Vœu relatif au devenir du Parc des Princes

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que QSI propriétaire du Paris Saint-Germain a fait connaître il y a quelques années sa volonté de doter le club d'un stade à la hauteur des ambitions européennes affichées ;

Considérant que le Parc des Princes affiche une capacité de 47 000 places et que sa restructuration, dans les différentes hypothèses techniques rendues publiques, permettrait au maximum d'accueillir 60 000 places pour un investissement de 500 millions d'euros ;

Considérant que QSI envisageait cet investissement si le PSG devenait propriétaire du Parc des Princes ;

Considérant que la Maire de Paris a exclu que la Ville vende le stade en février 2023 par une annonce publique brutale non concertée alors que les négociations avec le PSG étaient en cours ;

Considérant que depuis les relations entre la Mairie de Paris et le PSG ont été tendues puis inexistantes, que le lien de confiance est rompu ; que d'un côté la Maire de Paris multiplie les déclarations d'animosité et que de l'autre côté le PSG prospecte en Ile de France de manière active et efficace pour trouver un terrain constructible ;

Considérant que la Ville de Paris n'aborde jamais les solutions de repli en cas de départ du club résident alors que le devenir du Parc de Princes est un enjeu crucial pour la transformation du quartier de la Porte de Saint Cloud, comme pour le développement du site Géo André du Stade français.

Sur la proposition de Julie Boillot, le Conseil du XVI^e arrondissement rejette le vœu à la majorité :

- Que la mairie du 16^e organise une réunion publique sur le devenir du Parc des Princes et de ses environs
Que soient présents à cette réunion publique des membres de l'Exécutif parisien pour expliquer la position de la Ville de Paris et les scénarios envisagés.

Vote pour : 1

Votes contre : 30

Abstention : 1



Mairie du XVI^e

27 janvier 2025

16.2025.020

Vœu relatif au soutien à l'écrivain algérien Boualem Sansal

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que l'écrivain Boualem Sansal est un farouche opposant au régime algérien, dénonçant le pouvoir militaire et le totalitarisme islamiste, alliés de circonstance qui étouffe la population algérienne ;

Considérant que Boualem Sansal, brillant mathématicien, est devenu au milieu de sa vie un écrivain reconnu croquant avec sincérité et réalisme la gangrène de la corruption, de la violence et du chaos orchestrés par le pouvoir ;

Considérant que sa plume est devenue une menace pour le pouvoir en place, l'écrivain a été arbitrairement arrêté pour atteinte à la sûreté de l'Etat le 16 novembre dernier et est depuis placé en détention ;

Considérant que celui, qui n'a jamais voulu partir en exil et coupé les liens avec l'Algérie malgré le danger, incarne l'appel à la raison, la liberté, l'humanisme contre la censure, valeurs que la France porte en son sein ;

Considérant que les mobilisations de soutien en faveur de Boualem Sansal accroissent la pression sur le pouvoir algérien en faveur de sa libération ;

Sur la proposition de Julie Boillot, le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité :

- Que le soutien de la mairie du 16^e à la libération de Boualem Sansal se matérialise par l'affichage de son portrait sur la façade de la mairie



Mairie du XVI^e

27 janvier 2025

16.2025.022

Vœu relatif l'installation d'un Institut Médico-Educatif
au sein de l'ancienne école Hamelin.

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que l'Institut Médico-Éducatif (IME) géré par l'association HOVIA doit quitter ses locaux actuels en raison de travaux de consolidation ;

Considérant que cet IME accueille actuellement 60 enfants en situation de handicap et que la situation est urgente pour l'association, pour ces enfants et pour les familles ;

Considérant que l'école Hamelin a été identifiée comme le lieu idéal pour cette relocalisation, répondant à toutes les exigences en matière d'accessibilité et d'espace ;

Considérant le travail engagé par la Mairie du XVI^e en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), concernant l'installation de cet IME dans ces locaux ;

Considérant les discussions engagées entre la Ville de Paris et l'association HOVIA ;

Considérant l'accord de principe de la Ville de Paris à relocaliser cet IME dans les locaux de l'ancienne école Hamelin ;

Considérant que cette décision serait félicitée par l'ensembles de acteurs ;

Sur proposition de Lisa LELLOUCHE et de Jérémie REDLER, Maire du XVI^e,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité que la Ville de Paris :

- Associe la Mairie du XVI^e dans l'ensemble des démarches concourant à l'ouverture prochaine de cet IME dans les locaux de l'ancienne école Hamelin.



Mairie du XVI^e

27 janvier 2025

16.2025.023

Vœu relatif à l'installation d'un commerce de bouche dans le Parc Sainte-Périne à Paris (XVI^e)

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant le succès indéniable des deux « foodtrucks » installés au Parc Sainte-Périne qui accueillait une zone de festivités durant toute la période des JOP 2024 ;

Considérant que les chiffres d'affaires de ces deux foodtrucks prouvent la viabilité d'une installation pérenne sur ce site ;

Considérant la volonté exprimée par de nombreux riverains pour la pérennisation de cette initiative en créant une concession dans le Parc Sainte-Périne qui vendrait des boissons et de la petite restauration ;

Considérant que qu'un branchement électrique avait été installé dans le Parc Sainte-Périne pour accueillir la zone de festivités durant la période des JOP 2024 et que ce dernier est toujours fonctionnel comme héritage des Jeux ;

Considérant le cahier des charges éco-responsables instauré par la Ville de Paris ;

Considérant le manque d'évacuation des eaux usées que le potentiel lauréat d'un Appel à Projets devra prendre en considération ;

Sur proposition de Bruno LIONEL-MARIE et de Jérémy REDLER, Maire du XVI^e,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité que :

- La Direction de l'Attractivité et de l'Emploi de la Ville de Paris étudie la possibilité d'une création de concession dans le Parc Sainte-Périne pour un commerce de bouche.



Mairie du XVI^e

27 janvier 2025

16.2025.024

Vœu relatif à la transformation de la Place de Barcelone à Paris (XVI^e)

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant les engagements pris par la Maire de Paris depuis 2014 de réaliser les projets d'aménagement des grandes places de Paris ;

Considérant les engagements pris par la Mairie de Paris, la Mairie du XVI^e arrondissement et les services de voirie et notamment la Section Territoriale de Voirie Sud-Ouest auprès des riverains dans le cadre du programme Embellir Votre Quartier Auteuil Sud ;

Considérant que le programme Embellir Votre Quartier Auteuil Sud a été enclenché par la Mairie du XVI^e arrondissement en mars 2021 lors du 1^{er} volet de ce dispositif ;

Considérant le retard accumulé sur l'ensemble des aménagements du programme Embellir Votre Quartier Auteuil Sud et que seuls 4 aménagements ont été réalisés sur les 11 initialement programmés représentant seulement 35% des crédits alloués ;

Considérant la participation citoyenne à la concertation du programme Embellir Votre Quartier Auteuil Sud ;

Considérant la demande des riverains en faveur de la transformation de la Place de Barcelone et des nombreux signalements concernant la sécurité routière et l'entretien des pieds d'arbres ;

Considérant le travail réalisé par les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements et notamment la STV Sud-Ouest afin de concevoir un projet détaillé et réalisable à l'issue des Jeux Olympiques et Paralympiques conformément au planning présenté lors des différentes communications ;

Considérant que le projet améliorera le cadre de vie des riverains et permettra de redéfinir un partage plus juste de la chaussée entre tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes et bus) pour une meilleure sécurité routière ;

Sur proposition de Jérémie REDLER, Maire du XVI^e,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité :

- Que la Mairie de Paris autorise le démarrage des travaux de réaménagement de la Place de Barcelone conformément aux plans réalisés par la STV Sud-Ouest en concertation avec la Mairie du 16^e arrondissement.



Mairie du XVI^e

27 janvier 2025

16.2025.025

Vœu relatif à l'amélioration de la sécurité routière

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant les nombreux accidents graves et mortels impliquant des poids lourds et des usagers vulnérables de la route, tels que les piétons, les cyclistes et les usagers de deux-roues motorisés, particulièrement dans les zones urbaines denses ;

Considérant que les angles morts des poids lourds constituent un danger majeur pour ces usagers, rendant la détection des usagers vulnérables difficile et augmentant significativement le risque d'accidents ;

Considérant l'inefficacité de la signalisation indiquant les angles morts par des autocollants sur l'arrière et les côtés des poids lourds de plus de 3,5 tonnes instaurées par la loi LOM ;

Considérant que l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière a publié de nombreuses analyses de l'accidentalité des cyclistes et que 40% de ces accidents interviennent en intersection ;

Considérant que la sécurisation des abords des établissements scolaires est une priorité absolue pour protéger les enfants lors de leurs déplacements quotidiens ;

Considérant la possibilité d'installer des systèmes de détection d'angles morts latéraux avec radars, capteurs ultrasons ou caméras ainsi que des avertisseurs sonores et optiques ;

Considérant que les passages piétons renforcés par un dispositif lumineux sont une solution éprouvée pour améliorer la visibilité des piétons, surtout en conditions de faible luminosité ou dans des environnements urbains à forte circulation ;

Considérant que ce dispositif lumineux a été autorisé par l'arrêté du 11 avril 2023 relatif à la modification de la signalisation routière et que Paris a déjà pu expérimenter ce dispositif avec des résultats probants (la priorité accordée aux piétons par les véhicules a augmenté de 67% à 94%) ;

Considérant l'identification des Mairies d'arrondissement des carrefours dangereux et des intersections à risques, la connaissance parfaite du territoire et les signalements adressés aux Maires d'arrondissement par les riverains ;

Considérant l'urgence de mettre en œuvre des mesures concrètes pour réduire les risques d'accidents de la circulation impliquant des poids lourds, notamment aux abords des écoles et des zones à forte affluence piétonne ;

Sur proposition de Vanessa EDBERG et de Jérémie REDLER, Maire du XVI^e,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité que la Ville de Paris :

- Interdise la circulation des poids lourds à proximité immédiate des établissements scolaires durant les heures d'entrée et de sortie des classes, afin de limiter les risques d'accidents et de protéger les enfants ;
- Interpelle le Gouvernement sur la réglementation de l'équipement des poids lourds en dispositifs de détection des angles morts ;
- Réfléchisse à l'obligation d'un dispositif de détection d'angles morts pour les poids lourds circulant à Paris ;
- Fasse un bilan sur l'équipement des poids lourds des services de la Ville et de ses délégataires afin d'équiper l'ensemble de sa flotte ;
- Procède à l'installation de passages piétons lumineux aux abords des écoles et des crèches afin de renforcer la sécurité des piétons et d'améliorer leur visibilité pour les automobilistes ;
- Priorise les aménagements de voirie sur les carrefours dangereux identifiés par les Mairies d'arrondissement et autorise leurs réalisations dans les plus brefs délais.



Mairie du XVI^e

27 janvier 2025

16.2025.026

Vœu relatif aux problèmes de sous-effectif chroniques
dans le service DPE du XVI^e arrondissement

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que la Ville de Paris engage l'Acte II de sa territorialisation ;

Considérant que cette territorialisation a pour ambition d'améliorer le service rendu aux Parisiens et de donner plus d'autonomie aux mairies d'arrondissement dans le cadre de l'accomplissement des missions qui lui sont confiées par les habitants ;

Considérant que tous les services déconcentrés de la Ville de Paris souffrent de sous-effectif dans le XVI^e arrondissement ;

Considérant qu'en ce qui concerne plus spécifiquement la DPE, le défaut en effectif est chronique et qu'actuellement la situation est préoccupante avec 34 postes non pourvus sur un total de 360 ;

Considérant qu'à cela s'ajoute les agents en arrêts maladie ou en formation ;

Considérant que dans le XVI^e, la collecte des déchets est réalisée en Régie Publique ;

Considérant que ce mode de fonctionnement contraint la DPE à mobiliser ses agents sur cette collecte au détriment de l'entretien et du nettoyage des rues ;

Considérant les difficultés d'accessibilité du XVI^e par les transports en commun et la nécessité pour les agents de la Ville de Paris d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre à leur travail pour des prises de poste très matinales : 6h pour les ateliers territoriaux et 5h30 pour les ateliers engins ;

Considérant que faciliter les conditions de travail et fidéliser les effectifs de ces personnels des filières technique et ouvrière est une nécessité devenue désormais urgente ;

Sur proposition de Jérémie REDLER, Maire du XVI^e,

Le Conseil d'Arrondissement émet le vœu à l'unanimité que la Ville de Paris :

- Réserve, pour nécessité de service, des places de stationnement à proximité des différents ateliers rattachés à la division territoriale de la propreté.